

PUBLIE LE
- 3 DEC. 2008

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2008 À 18 HEURES 30

N° 5 - 146 / 2008 : OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LA MADELEINE À ALBI
CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION DE TIGF SUR LA CONDUITE DE GAZ TRAVERSANT LES TERRAINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

L'An Deux Mille Huit, le 25 Novembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 25 Novembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Maryse BERTRAND

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES,

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Alain LONG, Claude COSTES, David KOWALCZYK.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Pierre COSTES, Jean-Marie COUDERC, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Robert PAGGI.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, William NION, Félix TORRÈS, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCKETTE, Thierry DUFOUR, Michel TRÉBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, François LESCURE, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 37
Votants (titulaires, suppléants votants) : 32

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 25 NOVEMBRE 2008

N° 6 – 146 / 2008 : OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'ÉPURATION DE LA MADELEINE À ALBI CONVENTION FIXANT LES CONDITIONS D'INTERVENTION DE TIGF SUR LA CONDUITE DE GAZ TRAVERSANT LES TERRAINS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

Pilote : Assainissement

Monsieur Jean-Claude DE LAPANOUSE, rapporteur,

Suite à la réalisation par les agents de TIGF (Total Infrastructures Gaz de France) du piquetage et de deux sondages sur la conduite gaz sise sur les parcelle AW n°1 et 380 de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, sur lesquelles sont respectivement situés l'actuelle station d'épuration de la Madeleine et le chantier de la future station, le constat a été fait de :

- la dégradation du revêtement extérieur de la canalisation en question
- la nécessaire réfection de celui-ci sur un linéaire de 260 ml environ.

Au cours de la réunion technique du 12/11/08 entre TIGF, la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, le cabinet d'études Arragon et Eiffage TP, TIGF a défini les conditions techniques de son intervention, à savoir :

- la réparation de la conduite se fera sur la partie de longueur droite (linéaire de 300 ml environ) comprise dans l'emprise foncière des parcelles n°1 et 380 de la section AW – commune d'Albi, frappées d'une servitude de passage,
- les travaux seront réalisés par deux sous-traitants chargés respectivement des « terrassements et soutènements », d'une part, et de la « réparation de la conduite », d'autre part, sous la surveillance permanente d'agents TIGF ; ils débiteront par la partie haute afin de libérer la création d'un accès provisoire à notre chantier,
- le chantier sera clos et indépendant de l'emprise de chantier de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,
- la durée prévisionnelle de ces travaux s'échelonnara sur 1,5 mois (hors intempéries et hors constat d'une dégradation éventuelle plus importante de la conduite après décapage et sablage de celle-ci),
- le début des travaux pourrait intervenir le 24/11/08 après validation de la procédure d'intervention des sous-traitants et après définition d'une coordination sécurité spécifique de leurs activités.

Ont également été signalés la présence sur la moitié du linéaire d'une canalisation en béton servant de by-pass aux effluents en tête de STEP, ainsi que la proximité de certains ouvrages dans l'enceinte de la STEP, qu'il s'agira de préserver au moment des terrassements.

Incontestablement, les travaux envisagés sur cette conduite viendront perturber le chantier de construction de la STEP Madeleine, tans sur le plan technique que

financier Ainsi, il est possible d'identifier dès à présent une liste non exhaustive de conséquences qu'ils risquent induire, à savoir :

- un retard sur l'avancement du chantier provoqué, d'une part, par le report de la réalisation de l'accès provisoire au chantier sur le chemin de Pratgraussals, indispensable pour l'approvisionnement du chantier et, d'autre part, par le report de l'installation de la base de vie (bureaux, vestiaires),
- une détérioration de la qualité technique du terrain au droit du terrassement et de l'emprise des fouilles qui risque de contraindre techniquement la réalisation des fondations des futurs travaux prévus à proximité,
- une interaction éventuelle entre les terrassements de deux chantiers connexes notamment sur ceux prévus sur la zone "digestion" et sur le tracé de la voirie interne de chantier, sauf à ce que le chantier soit arrêté pendant toute la durée d'intervention de TIGF,
- la difficulté de prise en compte des déblais de terrassement de la canalisation de gaz sur l'emprise foncière disponible déjà restreinte.

Or, le projet de construction de la station d'épuration de la Madeleine est régi et encadré par 2 marchés publics attribués respectivement à l'entreprise OTV Sud Ouest (31 L'UNION) pour la partie « Process » (durée contractuelle de 20 mois) et à l'entreprise EIFFAGE TP (33 CARBON BLANC) pour la partie « Voirie et Réseaux divers » et « Génie civil » (durée contractuelle de 18 mois). Ces entreprises ont au regard de ces marchés des obligations vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en terme de délai, sauf à ce qu'une circonstance imprévisible vienne remettre en cause leur capacité à le respecter.

De fait, d'inévitables conséquences financières tenant aux approvisionnements en matériels et installation de chantier déjà réservés mais également à un décalage du délai global des deux marchés occasionnant un décalage de la révision des prix par rapport aux prix initiaux, notamment, vont peser sur la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, alors même qu'elle n'est en rien responsable de la situation.

L'objet de la présente convention entre TIGF et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois est :

- d'une part, de définir des conditions d'intervention technique respectueuses
 - o des ouvrages existants sur la parcelle occupée par la STEP actuelle,
 - o du terrain destiné au terrassement et aux fondations d'ouvrages futurs bien spécifiques (digesteur, gazomètre)
 - o du planning des travaux de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois ;
- d'autre part, au titre des compensations susceptibles d'être réclamées par le propriétaire des parcelles traversées, dans le cadre des travaux provoqués par le propriétaire exploitant de la canalisation de gaz ayant fait l'objet d'une servitude de passage sur les parcelles anciennement cadastrées, section A, n^{os} 631p, 632p, 633p, 634p, 635p aux termes d'un acte reçu par le Préfet du Tarn le 14 octobre 1974, publié au bureau des hypothèques d'ALBI, le 2 décembre 1974, Volume 2620, n^o 19 , de prévoir un remboursement des frais induits.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

✚ **APPROUVE** le projet d'une convention définissant les conditions techniques et financières particulières inhérentes à la réfection de la canalisation de gaz par le concessionnaire TIGF

✚ **AUTORISE** Monsieur le Président, à signer et à faire appliquer ladite convention dès qu'elle aura fait l'objet d'un accord entre les parties en présence.

Pour extrait conforme,
Fait le 25 Novembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

